



**COMMUNE  
DE  
VEYTAUX**

**RAPPORT  
AU CONSEIL COMMUNAL**

de la commission nommée pour l'examen du préavis No 15/2024 présenté par la Municipalité au Conseil communal dans sa séance du lundi 9 septembre 2024, relatif au budget 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS)

**Dates :** 12.09

<b>Rapporteur :</b>	M. Stéphane THELIN	X
<b>Membres :</b>	Mme Stefania-Gabriela Dinklage	X
	Mme Francine Jordan	Exc
	M. Gérald Gatto	Exc
	M. Stephan Téklits	X
	M. Pascal Ruch	Exc
	M. Cédric Imsand	Exc

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

3 membres de la Cogest ont participé à la séance intercommunale qui s'est déroulée le 12 septembre 2024 en la salle du conseil communal de Vevey où elle a pu suivre la présentation du budget 2025 de l'objet cité en titre et recueillir les réponses à nos questions que vous pouvez consulter en annexe du présent rapport.

Cette année c'est la Cogest qui a été mandatée pour suivre ces deux présentations des comptes 2023 et budget 2025. Après plusieurs questions et remarques des différentes communes présentes, il s'avère finalement que ce n'est pas forcément la commission des finances de s'occuper de ces préavis surtout si les membres changent chaque année. Il serait plus judicieux qu'une commission ad hoc de 3 personnes soit nommée en début de législature

comme pour le fond culturel Riviera ou la CIEHL. Cette proposition permettrait un meilleur suivi au fil des années.

Le budget 2025 a été établi sur la base des comptes 2023 qui ne comprennent que les charges nécessaires décrites dans le point 4 du préavis, ainsi que les frais administratifs et de gestion relatifs aux prestations de la commune pour la boursière (Montreux) et autres frais généraux. Le budget des recettes est établi en collaboration avec Montreux-Vevey tourisme (MVT) et les dépenses sont traitées selon la convention.

L'attribution des enveloppes est décidée par le bureau, qui est composé de représentants politiques et des acteurs du tourisme.

Le présent budget se veut prudent et les montants présentés sont cohérents et ne donnent pas lieu à une discussion particulière mais comme signalé précédemment les questions/réponses sont consultables en annexe.

Nous précisons que ce budget n'a aucun impact négatif sur notre commune puisqu'il s'agit d'une taxe qui est prélevée sur les touristes qui visitent notre région et qui est redistribuée dans les activités touristiques d'une certaine ampleur. Veytaux est une des communes gagnantes puisque chaque touriste qui paye la taxe de séjour reçoit la Montreux Riviera Card qui donne plusieurs avantages dont la possibilité d'utiliser les transports publics gratuitement dans certaines zones concernées. Ainsi de nombreux touristes sont incités à visiter le Château ou le Fort de Chillon. Rappelons que pour chaque billet encaissé, une taxe de CHF 1.- est prélevée et « atterrit » directement dans notre ménage communal.

Par ces différentes informations, les représentants de la Cogest vous proposent d'accepter le présent préavis.

## CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 15/2024 du 9 septembre 2024 sur le budget 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve ;
- ouï** le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CITS chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### d é c i d e

1. d'adopter le budget 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve.

Au nom de la commission

Le Rapporteur



Veytaux, le 16.10.2024